

DEMANDE DE CONTRÔLE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF PRÉALABLE A LA VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER

Coordonnées du demandeur :

Nom*, Prénom* :

Adresse* :

Code postal* : Ville* :

Tél. (*impératif pour la prise de rendez-vous*) :

Souhaitez-vous recevoir le rapport de contrôle par mail ? : oui non , si oui adresse mail :

Notaire en charge de la vente (si connu) :

Nom :

Adresse* :

Code postal* : Ville* :

Tél. : Date de signature de la vente :

mail :

Coordonnées des acquéreurs (si connues) :

Nom :

Adresse* :

Code postal* : Ville* :

Tél. :

Adresse de l'installation à contrôler :

Nom*, prénom* du propriétaire :

Adresse* :

Commune* : Section cadastrale* : N° de parcelle* :

Type de logement : habitation individuelle logement collectif nombre de logements :

N° du compteur d'eau potable* (*indiqué sur la facture d'eau*) :

Pièces à joindre impérativement à la demande :

- Un plan de situation
- Un plan masse à l'échelle 1/500^{ème}

Avertissement : Les ouvrages de prétraitement (fosse septique, fosse toutes eaux, séparateur à graisse, ...), de traitement (épurateur, tranchées d'infiltration, filtre à sable, ...) et de rejet (puisard, puits perdu, fossé, ...), doivent être accessibles le jour de la visite.

Un rendez-vous sera programmé dans un délai d'un mois après réception de ce formulaire dûment complété. Le contrôle ne pourra se faire qu'en présence du propriétaire ou d'un tiers.

